Envoyé en préfecture le 29/10/2025
Reçu en préfecture le 29/10/2025
Publié le 29 OCT. 2025
ID : 061-200066256-20251027-2025_36-AU

Gouffern en Auge

# DECISION DU MAIRE N° 36 / 2025

OBJET : Elagage Omméel et La Cochère

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

Considérant la décision n°06/2025 du 26 mars 2025 retenant l'offre de l'entreprise SARL CORU – 982 route de Friscoriot – 14140 LIVAROT Pays d'Auge pour la réalisation des travaux d'élagage des haies agricoles des voies et chemins des communes déléguées du lot 2 « plaine » pour un montant maximum de 15 000 € TTC,

Considérant que le seuil de 15 000 € TTC a été atteint et ne permet pas la réalisation de l'élagage des communes déléguées de La Cochère et d'Omméel qui faisaient parties du lot n°2 « plaine »,

VU le code de la commande publique,

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises,

Considérant que 3 offres ont été reçues et que l'offre de ETA COLMANT Edouard – La Lisière – 61570 MEDAVY d'un montant de 5 899 € HT (7 078.80 € TTC) est jugée la mieux-disante,

DECIDE

Article 1 : Le devis n° 50 de la société ETA COLMANT Edouard – La Lisière – 61570 MEDAVY d'un montant de 5 899 € HT soit 7 078.80 TTC, pour les travaux d'élagage des haies agricoles des voies et chemins des communes déléguées de La Cochère et d'Omméel est retenu,

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 27 octobre 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

